

**Séance du jeudi 11 mars 2021**

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 8/03/2021

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :  
Stephanie GAILLARD

*L'an deux mille vingt-et-un et le onze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,*

**Présents :** Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Eric BOUSQUET, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Luc AVELLANEDA

**Représentés:**

**Absents:** Sylvie LACOMBE, Georgette TOUZY

**Objet: Vente chemin rural Apcher - 2021\_009**

Par délibération n° 2020-51 en date du 25 septembre 2020, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural d'Apcher en vue de sa cession à Mme MANHES née RIGAUDIERE Monique ;  
L'enquête publique s'est déroulée du 4 janvier 2021 au 18 janvier 2021 inclus.

Monsieur le Maire donne lecture des conclusions de Monsieur Guy MOUGEOT, commissaire enquêteur désigné sur cette affaire qui donne un avis favorable au projet de cession de la partie du chemin rural .

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner une suite favorable à la procédure d'aliénation et :

- décide de désaffecter la partie du chemin rural d'Apcher (plan joint) en vue de sa cession à Madame MANHES née RIGAUDIERE Monique,
- rappelle que le prix de vente du terrain est fixé à un euro TTC le mètre carré et que l'ensemble des frais relatifs à la procédure d'aliénation sera supporté par le demandeur,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 22/03/2021  
et publication ou notification du 23/03/2021

Le Maire,  
A. DUJOLS



Département :  
CANTAL

Commune :  
SAINT-CERNIN

Section : BN  
Feuille : 000 BN 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 05/06/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant  
AURILLAC  
3 Place des Carnes 15012  
15012 AURILLAC CEDEX  
tél. 04 71 43 44 84 -fax 04 71 43 44 77  
cdf.aurillac@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

